



Programme d'évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ)

Missions d'avion-hôpital

Accompagnement parental

Guide de l'accompagnateur

Note : L'expression « votre enfant » dans le présent document indique l'enfant du parent accompagnateur ou l'enfant que l'accompagnateur désigné accompagne.

L'état de santé de votre enfant nécessite une expertise médicale non offerte dans votre région. Ainsi, son transfert a été demandé par le médecin qui l'a traité, puis un collègue médecin d'un autre centre hospitalier spécialisé attend votre enfant pour le prendre en charge.

Le transfert d'un patient est toujours considéré comme une phase critique, d'où l'importance de bien organiser et planifier le transport aérien.

Notre équipe souhaite apporter à votre enfant et à sa famille les meilleurs soins et services qui soient. Nous croyons que votre présence peut rassurer l'enfant et contribuer à l'amélioration de son état de santé.

La sécurité à bord d'une évacuation aéromédicale est toutefois primordiale et nous avons besoin de votre collaboration.

Dans le but d'assurer le confort, le bien-être et la sécurité de chacun, nous avons réuni dans ce guide toutes les informations nécessaires à connaître pour faciliter le transport de votre enfant.

Présence auprès de votre enfant

La présence d'un parent ou d'un accompagnateur est rassurante pour l'enfant qui doit être transféré et qui doit recevoir des soins en vol.

Une seule personne peut être admise pour accompagner un enfant de moins de 18 ans au moment d'une évacuation aéromédicale. En tant que parent ou tuteur, vous vous verrez offrir la possibilité d'accompagner votre enfant durant son transport. Vous pouvez également désigner un représentant pour accompagner votre enfant.

Les enfants mineurs ne sont pas autorisés comme accompagnateurs, sauf s'il s'agit du parent de l'enfant.

Un seul accompagnateur peut être autorisé durant le vol.

Évaluation et le consentement

Le médecin référent devra faire la demande pour la présence d'un accompagnateur.

Après confirmation de la disponibilité des places dans l'avion par la centrale du programme d'évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ), le personnel devra évaluer votre capacité à agir comme accompagnant sur le vol en qualité de parent ou de personne désignée. Comme il s'agit d'un transfert urgent dans un environnement aérien, vous devez être autonome dans vos déplacements, et capable de communiquer avec l'équipe et de suivre les consignes de sécurité.

Votre consentement écrit est obligatoire.

L'ultime décision d'embarquer des personnes à bord de l'avion revient toutefois à l'équipage. Le commandant de bord est décisionnaire.

Sauf s'il existe des programmes à cette fin, vous êtes responsable de l'organisation de votre séjour, de votre hébergement et de votre retour. L'établissement référent peut vous assister au besoin.

Équipe

L'équipe est formée des personnes responsables du bon déroulement du transport (pilote, co-pilote et agent de bord) ainsi que des personnes responsables de donner les soins requis à votre enfant au moment de son transfert (médecin et infirmière).

Du personnel supplémentaire pourrait être ajouté, selon les besoins de santé de votre enfant ou d'un autre patient à bord de l'avion-hôpital.

Procédure d'embarquement

À votre arrivée à l'aéroport, l'ambulance se rapprochera de l'avion. Étant donné l'espace restreint dans la cabine, vous devrez demeurer dans l'ambulance pendant l'embarquement et l'installation de votre enfant dans l'avion. Au moment opportun, un membre de l'équipe viendra vous chercher. L'agent de bord vous indiquera le siège qui vous est attribué.

Consignes de sécurité

La sécurité est un facteur crucial pour assurer le bon déroulement des opérations en vol, permettre un transfert efficace et fournir les soins requis à votre enfant. Votre collaboration est essentielle tout au long du parcours.

Le pilote ou l'agent de bord vous indiquera les consignes de sécurité.

Les éléments suivants seront abordés :

- Procédures pour l'embarquement de l'enfant et de l'accompagnateur (tout déplacement doit être accompagné d'un membre de l'équipage);
- Obligation de suivre toutes les instructions fournies par l'équipage;
- Accès interdit à la cabine de pilotage;
- Utilisation des ceintures de sécurité, des dispositifs de flottaison et des masques à oxygène;
- Procédures d'évacuation d'urgence;
- Utilisation des appareils électroniques et interdiction de fumer.

S'il devait y avoir une évacuation d'urgence, c'est l'équipe à bord qui est responsable de l'évacuation sécuritaire de votre enfant. Dans un tel cas, suivez les consignes de l'équipage.

Vol non exclusif

L'avion-hôpital peut permettre de transporter plusieurs patients à la fois pour leur assurer les soins requis. Il peut être nécessaire de faire un ou plusieurs autres atterrissages avant votre destination finale pour accueillir d'autres patients. Votre collaboration est demandée pour que les opérations se déroulent sans délai.

Articles interdits et réglementés

La possession et la consommation d'alcool ou de stupéfiants ainsi que l'utilisation d'objets dangereux sont strictement interdites. Les briquets, les allumettes, la cigarette électronique et les piles doivent être portés sur la personne.

Bagage permis

L'espace étant restreint à bord des appareils, seul un petit sac de voyage de dépannage sera accepté, dont les dimensions ne devront pas dépasser 16 po x 12 po x 7 po (40 cm x 30 cm x 17,5 cm). Les bagages additionnels devront être envoyés par un autre moyen (ex. : compagnies aériennes).

Informations utiles

- Portez des vêtements confortables et chauds.
- Vous devez demeurer assis en tout temps.
- Tous les appareils électroniques doivent obligatoirement être en mode « avion » ou éteints à bord.
- La prise de photos ou de vidéos est interdite en tout temps.
- N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe à bord.